



**DU 5 MAI AU  
28 OCTOBRE  
2018**

**GRATUIT !**

**EN FAMILLE  
SEUL, OU ENTRE AMIS,  
VENEZ PEINDRE  
& DESSINER  
LA BRETAGNE !**

**WWW.COULEURSDEBRETAGNE.ORG  
INFOS : 02 97 57 25 19**

**Raphaël  
SENNELIER**  
www.sennelier.fr

**LE GÉANT  
DES BEAUX-ARTS**

**Crédit Mutuel  
de Bretagne**

**Lafolye  
& la Sadel**

**CANSON**

**Cléopâtre**  
LA COLLE AU BOUCHON ORANGE

# DÉCOUVERTE CONVIVIALITÉ PARTAGE

25ème  
ÉDITION

Depuis 1994, l'association Couleurs de Bretagne (loi 1901) oeuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, ouverts à tous. Villes et villages de Bretagne vous accueillent en toute convivialité pour mettre en valeur ce patrimoine et croquer sur le motif, dans la journée, une peinture ou un dessin. Des artistes confirmés pourront échanger avec vous et vous conseiller. La participation à ces concours est libre et gratuite.



## DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

8H 12H 15H 16H 18H+



## COULEURS DE BRETAGNE

Une association Badennoise

La commune de Baden, située à mi chemin entre Vannes et Auray, limitée à l'ouest par la rivière d'Auray et au sud et à l'est par le Golfe du Morbihan, offre aux promeneurs un littoral de 37 km. Baden, pays de lumière, possède de nombreux sentiers côtiers permettant de découvrir les méandres de la mer et de profiter de points de vue magnifiques sur le Golfe et ses îles. Baden entretient son passé et ses coutumes avec l'aide d'un musée municipal riche de superbes collections, mais se tourne également vers l'avenir avec des manifestations culturelles et ludiques organisées par la commune et aussi par les diverses et nombreuses associations.



**BADEN**

# LANCEZ-VOUS !

Tout le monde peut participer,  
des plus petits aux plus grands...

**Gauguin 1** : jusqu'à 3 ans

**Gauguin 2** : 4 à 6 ans

**Devéria** : 7 à 9 ans

**Bonnard** : 10 à 12 ans

**Jourdan** : 13 à 15 ans

**Helleu** : 16 à 18 ans






**Dargent** : amateurs 19 ans et +

**Sérusier** : confirmés 19 ans et +

**Morisot** : primés régionaux

Chaque peintre peut participer à autant de concours qu'il le souhaite. Les oeuvres primées des catégories Gauguin 1 et 2, ainsi que Devéria ne sont pas présentées en finale. Pour les catégories **Jourdan et Helleu**, passage en catégorie supérieure après 6 prix locaux. **Dargent**, changement de technique après 4 prix locaux et passage en Sérusier après 8 prix. **Sérusier**, changement de technique après 4 prix locaux.

Toutes expressions y compris abstraites sont acceptées dans chaque catégorie. Toutes les techniques à plat sont autorisées et classées comme suit :

-  Huile, acrylique, pastel gras
-  Aquarelle, encre lavis, dessin aquarellé, gouache, feutre
-  Dessin polychrome (pastel sec, craie, crayon de couleurs)
-  Dessin monochrome (crayon graphite, calame, fusain, plume, encre)
-  Collages

Tous les supports légers, de faible épaisseur et non fragiles sont autorisés. Chaque participant apporte son support et ses matériaux. Le format maximum autorisé est le n°15 (F 65x54, M 65x46, P 65x50) pour les toiles et le 50 x 70 pour les autres supports. Des encadrements légers pour les oeuvres sur papier et carton seront mis à la disposition des participants pour l'exposition.

Le jury local est composé de 5 membres dont un représentant du Crédit Mutuel. Les lots sont offerts par les communes.

**4 prix spéciaux sont attribués :**

**Sennelier**  
**Le Géant des Beaux Arts**  
**Raphaël**  
**Canson**

Règlement complet du concours sur place et sur le site internet. La vente des œuvres est interdite sur le lieu du concours.



